

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2022

Date de convocation et d'affichage : 18 février 2022

DL-20220224-004

L'an deux mille vingt deux et le vingt-quatre février, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Sébastien LAFORET		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI	X	
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL	X	
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS		X
Hervé GINET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Anne-Christine DUBOST	
Annie CHATELARD	Hervé GINET
Sonia FAVIÈRE	Marion MÉLIS
Sébastien LAFORET	
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	
Nathalie DESCOURS	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Josiane BOUVIER	79,9 %	29	22	25



PETITE ENFANCE

Modification du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance (ex Relais d'Assistants Maternels)

Lydie DI RIENZO, adjointe en charge de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative, rappelle à l'Assemblée sa délibération en date du 20 juin 2013 approuvant le règlement de fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels.

Elle explique qu'au regard de l'évolution de la réglementation, une adaptation de ce règlement est aujourd'hui nécessaire (Ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, décret n° 2021-1115 du 25 août 2021). Conformément à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), le Relais d'Assistants Maternels devient un Relais Petite Enfance (RPE).

Elle explique que les missions générales du RPE et les missions de son animatrice ont évolué et sont encadrées dans le nouveau règlement de fonctionnement liant la CNAF et la collectivité.

Sur Miribel, un temps collectif est actuellement programmé sur le hameau des Echets sur une fréquence mensuelle. Elle précise qu'il sera proposé aux assistants maternels et aux professionnels de l'accueil à domicile un planning annuel fixant ces réunions de manière bimensuelle.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance tel que présenté,

AUTORISE le Maire à signer ce règlement de fonctionnement.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 24 février 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

